AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-5-70 063130

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

AVERTISSEMENTS -

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les premières taches ont été observées. Les pluies orageuses de la mi-Mai ont certainement été à l'origine de nouvelles contaminations primaires dont les manifestations doivent apparaître actuellement dans les vignes. Une nouvelle période pluvieuse risquerait d'étendre la maladie à partir de ces taches encore peu nombreuses.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un premier traitement dès réception de ce Bulletin.

Nous rappelons que le concours pour la détection des foyers primaires de Mildiou est ouvert ; nous demandons instamment à tous les viticulteurs de nous envoyer les taches qu'ils pourraient découvrir dans leurs vignes.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Les projections d'ascospores continuent. En conséquence, il est conseillé d'effectuer une nouvelle application qui pourra être confondue avec celle destinée à combattre le Mildiou de la vigne.

Nous rappelons que les hybrides producteurs directs peuvent être également contaminés et que la lutte contre le Black-Rot est obligatoire dans les communes des départements du Cher, de l'Indre et du Loir-et-Cher qui ont été déclarées contaminées.

ARBRES FRUITIERS

MOUCHE DE LA CERISE

Les premières Mouches sont apparues en élevage le 21 Mai. En conséquence, il est conseillé d'effectuer un premier traitement entre le 1er et le 3 Juin si l'on utilise un produit à base de D.D.T.

Tous les autres produits homologués ou en autorisation provisoire de vente ont une action en profondeur et leur emploi permet donc de reculer ce traitement jusqu'au début de la semaine du 7 au 13 Juin.

INFORMATIONS -

VIGNES

OIDIUM DE LA VIGNE

Les premières manifestations de la maladie sont visibles sur les cépages sensibles

La lutte contre cette maladie est d'autant plus efficace que le premier traitement a été appliqué précocement. En conséquence, il est conseillé de profiter d'une belle journée pour effectuer un soufrage dans tous les vignobles où l'on redoute cette maladie.

Ce soufrage permettra également de lutter contre l'ERINOSE dont les manifestations sont parfois nombreuses dans certains vignobles.

ARAIGNEES ROUGES

De fortes pullulations sont parfois observées dans certaines parcelles. Il y a donc lieu d'être attentif afin d'intervenir le cas échéant.

P. 1121

.../...

VERS DE LA GRAPPE

Les premiers papillons ont été observés depuis quelques jours. Toutefois, il est encore trop tôt pour intervenir. Il est nécessaire d'attendre un nouvel avis de la Station.

BETTERAVES

PEGOMYIE - PUCERONS

Nous rappelons les indications concernant la Pégomyie données dans notre Bulletin du 15 Mai. Une intervention est nécessaire dès l'apparition des premières larves.

Les premiers Pucerons étant observés dans certaines cultures il est conseillé d'intervenir, le cas échéant, en utilisant un produit efficace contre ces deux ravageurs.

CULTURES LEGUMIERES

PEGOMYIE SUR EPINARDS

Des attaques de ce ravageur sont observées dans certaines cultures d'épinards.

Si la récolte doit avoir lieu au plus tôt 15 jours après le traitement on pourra utiliser une des matières actives suivantes : DIMETHOATE, ENDOTHION, FORMOTHION, AZINPHOS, DIAZINON, FENTHION, PARATHION, PHOSALONE aux doses conseillées pour la Mouche de la betterave.

Si la récolte doit être effectuée au plus tôt 7 jours après le traitement on ne pourra utiliser que l'ENDOTHION, le MEVINPHOS et le TRICHLORFON.

Si la récolte est envisagée dans les 7 jours tout traitement est interdit.

CULTURES CEREALIERES

CECIDOMYIES DES FLEURS DE BLE

Des observations sur les vols des Cécidomyies des fleurs de blé (Cécidomyie jaune et Cécidomyie orange) sont réalisées, comme l'année dernière, dans un certain nombre de points situés dans les départements d'EURE-ET-LOIR, du LOIRET, du LOIR-ET-CHER, du CHER et de l'INDRE.

Les agriculteurs seront informés de l'évolution des vols des Cécidomyies dans les différents points par des communiqués dans la presse quotidienne et au moyen des répondeurs téléphoniques installés dans les Stations météorologiques d'ORLEANS-BRICY, Tél. : 87-90-65 et de BOURGES, Tél. : 24-44-65. Dans ce dernier cas, le communiqué fera suite aux informations sur la prévision du temps et donnera, dès le début de l'après-midi le résultat des observations faites le matin même.

Les observations concernant ces ravageurs débuteront le 26 Mai.

L'expérience de ces dernières années a montré que les traitements insecticides contre les Cécidomyies des fleurs de blé devaient, généralement, demeurer exceptionnels. La décision d'intervenir ne peut être prise qu'à l'échelon de l'exploitation en tenant compte des facteurs suivants qui doivent être réunis : présence de Cécidomyies en quantité importante, céréale au stade sensible, conditions climatiques favorables à la ponte c'est-à-dire soirées chaudes, humides et calmes.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS